

CALENDRIER DE MARS À DÉCEMBRE 2025

COLLECTES EN PORTE-À-PORTE
DES DÉCHETS MÉNAGERS

La Louvière



NOUVEAU ! POUR VOS DÉCHETS ORGANIQUES, PASSEZ AU VERT !



Calendrier des collectes en 2025



Attention, les dates en rouge signalent que la collecte est **reportée** par rapport au jour habituel de passage.

Les collectes des déchets en porte-à-porte commencent très tôt le matin, à partir de 5h30 (4h30 en été). Il est conseillé de sortir les sacs la veille à **partir de 18h**.

En cas de **travaux sur la voirie**, les déchets organiques, les déchets résiduels, les papiers-cartons et les PMC doivent être **déposés à la limite du chantier**. Plus d'infos auprès de votre administration communale.

Faites en sorte que vos sacs de déchets organiques, vos sacs de déchets résiduels, vos sacs PMC et vos papiers-cartons soient **bien visibles et accessibles**. Vos déchets doivent se trouver **en bord de voirie et ne pas gêner le passage**. **Ne placez pas vos sacs en hauteur** ; cela complique le travail des collecteurs. Les sacs verts de déchets organiques peuvent être placés dans un contenant qui ne doit pas être muni d'un couvercle et ne peut pas dépasser la hauteur du sac.

Pour connaître vos dates de collecte, recherchez votre zone de collecte sur base du nom de votre rue. **Voir la liste des rues page 4 et suivantes.**

A partir du 4 mars 2025,

plus aucun sac blanc ne sera collecté. Seuls les sacs réglementaires moka et verts seront collectés.



LA LOUVIÈRE ZONE A

DATES 2025	Fréquence des collectes	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Déchets organiques (sac vert)	Le mardi	4,11,18,25	1,8,15, 23 ,29	6,13,20,27	3, 11 ,17,24	1,8,15, 23 ,29	5,12,19,26	2,9,16,23,30	7,14,21,28	4, 12 ,18,25	2,9,16,23,30
Déchets résiduels (sac moka)	Le mardi	11,25	8, 23	6,20	3,17	1,15,29	12,26	9,23	7,21	4,18	2,16,30
PMC/Papiers-cartons (en vrac)	Le mercredi	12,26	9, 24	7,21	4,18	2,16,30	13,27	10,24	8,22	5,19	3,17,31

Attention aux jours de collecte reportés: - **Déchets organiques** : Le 23/4 au lieu du 22/4 - Le 11/6 au lieu du 10/6 - Le 23/7 au lieu du 22/7 - Le 12/11 au lieu du 11/11
 - **Déchets résiduels** : Le 23/4 au lieu du 22/4 - **PMC/PC** : Le 24/4 au lieu du 23/4

LA LOUVIÈRE ZONE B

DATES 2025	Fréquence des collectes	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Déchets organiques (sac vert)	Le mardi	4,11,18,25	1,8,15, 23 ,29	6,13,20,27	3, 11 ,17,24	1,8,15, 23 ,29	5,12,19,26	2,9,16,23,30	7,14,21,28	4, 12 ,18,25	2,9,16,23,30
Déchets résiduels (sac moka)	Le mardi	4,18	1,15,29	13,27	11 ,24	8, 23	5,19	2,16,30	14,28	12 ,25	9,23
PMC/Papiers-cartons (en vrac)	Le mercredi	5,19	2,16,30	14,28	12 ,25	9, 24	6,20	3,17	1,15,29	13 ,26	10,24

Attention aux jours de collecte reportés: - **Déchets organiques** : Le 23/4 au lieu du 22/4 - Le 11/6 au lieu du 10/6 - Le 23/7 au lieu du 22/7 - Le 12/11 au lieu du 11/11
 - **Déchets résiduels** : Le 11/6 au lieu du 10/6 - Le 23/7 au lieu du 22/7 - Le 12/11 au lieu du 11/11
 - **PMC/PC** : Le 12/6 au lieu du 11/6 - Le 24/7 au lieu du 23/7 - Le 13/11 au lieu du 12/11



Une réclamation ?
<https://reclamation.hygea.be/home>



LA LOUVIÈRE ZONE C

DATES 2025	Fréquence des collectes	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Déchets organiques (sac vert)	Le mardi	4,11,18,25	1,8,15,23,29	6,13,20,27	3,11,17,24	1,8,15,23,29	5,12,19,26	2,9,16,23,30	7,14,21,28	4,12,18,25	2,9,16,23,30
Déchets résiduels (sac moka)	Le mercredi	12,26	9,24	7,21	4,18	2,16,30	13,27	10,24	8,22	5,19	3,17,31
PMC/Papiers-cartons (en vrac)	Le mercredi	12,26	9,24	7,21	4,18	2,16,30	13,27	10,24	8,22	5,19	3,17,31

Attention aux jours de collecte reportés: - **Déchets organiques**: Le 23/4 au lieu du 22/4 - Le 11/6 au lieu du 10/6 - Le 23/7 au lieu du 22/7 - Le 12/11 au lieu du 11/11
 - **Déchets résiduels - PMC - Papiers-cartons**: Le 24/4 au lieu du 23/4

LA LOUVIÈRE ZONE D

DATES 2025	Fréquence des collectes	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Déchets organiques (sac vert)	Le mardi	4,11,18,25	1,8,15,23,29	6,13,20,27	3,11,17,24	1,8,15,23,29	5,12,19,26	2,9,16,23,30	7,14,21,28	4,12,18,25	2,9,16,23,30
Déchets résiduels (sac moka)	Le vendredi	14,28	11,26	9,23	6,20	4,18	1,16,29	12,26	10,24	7,21	6,19
PMC/Papiers-cartons (en vrac)	Le vendredi	14,28	11,26	9,23	6,20	4,18	1,16,29	12,26	10,24	7,21	6,19

Attention aux jours de collecte reportés: - **Déchets organiques**: Le 23/4 au lieu du 22/4 - Le 11/6 au lieu du 10/6 - Le 23/7 au lieu du 22/7 - Le 12/11 au lieu du 11/11
 - **Déchets résiduels - PMC - Papiers-cartons**: Le 26/4 au lieu du 25/4 - Le 16/8 au lieu du 15/8 - Le 6/12 au lieu du 5/12

LA LOUVIÈRE ZONE E

DATES 2025	Fréquence des collectes	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Déchets organiques (sac vert)	Le mardi	4,11,18,25	1,8,15,23,29	6,13,20,27	3,11,17,24	1,8,15,23,29	5,12,19,26	2,9,16,23,30	7,14,21,28	4,12,18,25	2,9,16,23,30
Déchets résiduels (sac moka)	Le jeudi	13,27	10,25	8,22	5,19	3,17,31	14,28	11,25	9,23	6,20	5,18
PMC/Papiers-cartons (en vrac)	Le jeudi	13,27	10,25	8,22	5,19	3,17,31	14,28	11,25	9,23	6,20	5,18

Attention aux jours de collecte reportés: - **Déchets organiques**: Le 23/4 au lieu du 22/4 - Le 11/6 au lieu du 10/6 - Le 23/7 au lieu du 22/7 - Le 12/11 au lieu du 11/11
 - **Déchets résiduels - PMC - Papiers-cartons**: Le 25/4 au lieu du 24/4 - Le 5/12 au lieu du 4/12

LA LOUVIÈRE ZONE F

DATES 2025	Fréquence des collectes	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Déchets organiques (sac vert)	Le mardi	4,11,18,25	1,8,15,23,29	6,13,20,27	3,11,17,24	1,8,15,23,29	5,12,19,26	2,9,16,23,30	7,14,21,28	4,12,18,25	2,9,16,23,30
Déchets résiduels (sac moka)	Le vendredi	14,28	11,26	9,23	6,20	4,18	1,16,29	12,26	10,24	7,21	6,19
PMC/Papiers-cartons (en vrac)	Le vendredi	14,28	11,26	9,23	6,20	4,18	1,16,29	12,26	10,24	7,21	6,19

Attention aux jours de collecte reportés:
 - **Déchets organiques**: Le 23/4 au lieu du 22/4 - Le 11/6 au lieu du 10/6 - Le 23/7 au lieu du 22/7 - Le 12/11 au lieu du 11/11
 - **Déchets résiduels - PMC - Papiers-cartons**: Le 26/4 au lieu du 25/4 - Le 16/8 au lieu du 15/8 - Le 6/12 au lieu du 5/12

Une réclamation ?
<https://reclamation.hygea.be/home>



Téléchargez gratuitement
l'application Recycle!

pour tout connaître
sur les collectes des déchets.



Une information ?
Une demande d'intervention ?
Une réclamation ?

0800/11 799

Infos sur le tri et le recyclage : www.fostplus.be ou trionsmieux.be



Liste des rues



Abattoir (rue de l')	Zone E
Abelville (rue)	Zone A
Abonnés (rue des)	Zone E
Acacias (rue des)	Zone D
Acadie (rue d')	Zone E
Adam (rue A.)	Zone E
Adan (rue F.)	Zone D
Agace (rue de l')	Zone F
Âge d'or (clos de l')	Zone D
Agrigente (rue d')	Zone E
Aimeries (place d')	Zone E
Albert 1 ^{er} (rue)	Zone C
Allende (rue A.)	Zone B
Alliance (rue de l')	Zone D
Alliés (rue des)	Zone F
Alouettes (rue des)	Zone E
Alsace (place d')	Zone D
Amandiers (rue des)	Zone D
Ameye (rue H.)	Zone F
Amitié (rue de l')	Zone D
Amours (rue des)	Zone A
André (rue A.)	Zone E
Anémones (rue des)	Zone E
Anglais (quartier des)	Zone E
Angleterre (rue d')	Zone E
Anseele (rue E.)	Zone D
Appel (rue de l')	Zone A
Arbre Borne (rue de l')	Zone F
Arbre-Tout-Seul (rue de l')	Zone F
Argilière (rue de l')	Zone D
Armistice (rue de l')	Zone D
Ascenseur (rue de l')	Zone E
Astrid (cité)	Zone F
Ateliers (rue des)	Zone D
Athlètes (rue des)	Zone A
Aubry (rue H.) (Haine-St-Paul)	Zone B
Aubry (rue L.) (Strépy-Bracquegnies)	Zone E
Aulnois (rue l')	Zone E
Avenir (rue de l')	Zone D
Avondance (rue d')	Zone D
Bacq (passage Zénon)	Zone D
Bailli (avenue du)	Zone F

Balasse (rue S.-B.)	Zone E
Ballas (rue J.-B.)	Zone D
Baraque (rue de la)	Zone D
Bardiaux (cité)	Zone D
Barette (rue de la) Du 185 au 251 et du 186 au 244	Zone D
Barette (rue de la) Du 1 au 191 et du 4 au 124	Zone F
Baron (rue du)	Zone D
Baron (Rieu)	Zone E
Baron de Wolff (rue du)	Zone F
Baronnies (rue des)	Zone F
Basse (rue)	Zone A
Bastenier (rue)	Zone D
Bastogne (square de)	Zone E
Bateliers (rue des)	Zone E
Batta (rue)	Zone B
Baudlies (cité des)	Zone E
Baudlies (rue des)	Zone E
Baudoux (rue)	Zone E
Baume (rue de)	Zone B
Baume-Marpent (rue de)	Zone D
Beau Séjour (rue)	Zone E
Beau Site (cité)	Zone B
Beau Site (avenue)	Zone E
Beaufort (avenue V.)	Zone D
Beaulieu (clos)	Zone E
Beaulieu (rue de)	Zone E
Beauregard (rue du)	Zone D
Bégonias (rue des)	Zone D
Belle-Hélène (rue)	Zone E
Belle-vue (rue de)	Zone A
Bellez (cité)	Zone D
Benjamin (ruelle)	Zone E
Bergame (rue de)	Zone D
Berger (rue J.-B.)	Zone C
Bergerie (rue de la)	Zone D
Bernier (rue Ch.)	Zone E
Bertrand (rue L.)	Zone D
Bignault (rue de)	Zone E
Billetiers (chemin des)	Zone E
Binche (rue de)	Zone D
Blanc Pain (rue du)	Zone E

Blanche Cavée (rue)	Zone D
Blanches Terres (rue des)	Zone F
Bleuets (rue des)	Zone E
Blum (rue L.)	Zone E
Bocage (cité du)	Zone D
Boch (rue A.)	Zone F
Boch (rue V.)	Zone D
Boël (rue G.)	Zone F
Bois (rue des)	Zone E
Bois (cité des)	Zone B
Bois d'Haine (rue de)	Zone E
Bois d'Huberbu (rue du)	Zone F
Bois de Breucq (rue)	Zone E
Bois de Courrière (résidence)	Zone E
Bois de la Hutte (rue du)	Zone E
Bois de l'Houpette (rue du)	Zone E
Bois des Râves (rue du)	Zone E
Bois de rière	Zone E
Bois-du-Luc (rue de)	Zone F
Bonne Espérance (rue de)	Zone D
Bonnechère (impasse)	Zone D
Bons Vivants (rue des)	Zone A
Borraine (rue)	Zone E
Bosquet Palette (rue du)	Zone B
Bosquet (rue du)	Zone D
Bosquetville (rue)	Zone F
Bouchers (rue des)	Zone E
Bouquéau (rue E.)	Zone A
Bouleaux (clos des)	Zone E
Bouloir (rue du)	Zone E
Boulonneries (rue des)	Zone A
Bourdon (sentiers des)	Zone D
Bourg (rue F.)	Zone E
Bourlon (rue J.)	Zone E
Bourse (rue de la)	Zone E
Bousoit (rue de)	Zone E
Boutefeux (rue des)	Zone D
Bouveau (rue du)	Zone E
Bouveleurs (rue des)	Zone D
Bouvy (rue de) Du 2 au 82 et du 1 au 53	Zone D
Bouvy (rue de) Du 59 au 255 et du 86 au 258	Zone A
Brachet (place)	Zone D

Braconniers (rue des)	Zone D
Bracquegnies (chaussée)	Zone E
Bracquegnies (place de)	Zone E
Braicheux (rue des)	Zone E
Braine (rue de)	Zone E
Brasserie (rue de la)	Zone A
Brasseurs (place des)	Zone E
Brasseurs (rue des)	Zone E
Bray (rue de)	Zone E
Brichant (rue G.)	Zone E
Brigade Piron (rue)	Zone F
Briqueteries (rue des)	Zone D
Brogne (rue de la)	Zone D
Brouckère (rue L.)	Zone C
Brouwet (rue)	Zone D
Brouwez (ruelle)	Zone E
Bruges (rue de)	Zone D
Bû (place du)	Zone D
Bucquoy (rue du)	Zone D
Buissière (rue de la)	Zone D
Burgeon (ruelle)	Zone E
Buset (avenue M.)	Zone A
Buxiniens (rue des)	Zone E
Cache-Après (sentier)	Zone E
Caffet (cour)	Zone E
Caffet (place A.)	Zone D
Caltanissetta (rue)	Zone E
Calvaire (rue du)	Zone E
Cambier (rue E.)	Zone D
Camille Devos (rue)	Zone E
Camp de Châlons (rue)	Zone F
Canadiens (rue des)	Zone E
Canonier (rue du)	Zone B
Capia (ruelle)	Zone E
Carcan (ruelle)	Zone E
Carti (cour)	Zone A
Carrelages (rue des)	Zone A
Casterman (rue V.)	Zone A
Castillon (rue du)	Zone F
Cavagne (rue)	Zone E
Cense (rue de la)	Zone E
Centenaire (place du)	Zone F
Centrale (rue)	Zone E

Centrale Électrique (rue)	Zone F
Cercle Excelsior (rue du)	Zone D
Cercleur (impasse du)	Zone A
Cerisiers (rue des)	Zone D
César (rue)	Zone B
Châlet (rue du)	Zone D
Châlets (avenue des)	Zone D
Champ Mélé (rue du)	Zone B
Champ Perdu (rue du)	Zone E
Champ Sainte-Anne (rue du)	Zone F
Champagne (rue)	Zone E
Champélet (rue)	Zone E
Champs (impasse des)	Zone F
Champs (rue des)	Zone B
Champs du Calvaire (rue des)	Zone E
Chant des oiseaux (rue du)	Zone E
Chapelle (rue de la)	Zone F
Chapelle au Bois (rue de la)	Zone E
Chapelle Bertrand (rue de la)	Zone E
Chapelle Langlet (rue de la)	Zone D
Chapelle-au-Puits (place)	Zone F
Charbonnages (rue des)	Zone B
Charentes (rue des)	Zone D
Chasseurs (rue des)	Zone D
Châtaigniers (rue des)	Zone D
Château (résidence)	Zone E
Château d'Eau (rue du)	Zone D
Château Fagnart (rue du)	Zone F
Chaudronnerie (rue de la)	Zone E
Chauxfours (rue des)	Zone D
Chavée (rue A.)	Zone A
Chef-Lieu (rue du)	Zone D
Chemin de Fer (rue du)	Zone F
Chemin Fourquevoie	Zone E
Chemin Vert	Zone F
Chêne (rue du)	Zone D
Chêne Saint-Ghislain (rue du)	Zone E
Chiffonniers (rue des)	Zone D
Chocolatières (rue des)	Zone A
Chrysanthèmes (avenue des)	Zone A
Cimetière (rue du)	Zone E
Cité (place de la)	Zone D
Claire (rue Mona)	Zone D
Clarat (ruelle)	Zone B
Clarat (rue F.)	Zone A
Clé des Champs (Résidence)	Zone E
Clément (rue J.-B.)	Zone D
Clercs (rue des)	Zone E
Closière (rue de la)	Zone F

Cloyats (rue des)	Zone E
Coffé (rue Dr)	Zone E
Colinet (rue A.)	Zone E
Combattants (rue des)	Zone D
Commerce (rue du)	Zone D
Communale (place) (LL)	Zone C
Communauté urbaine du Centre (rue de la)	Zone E
Compagnie Centrale (rue de la)	Zone D
Concorde (place de la)	Zone A
Concorde (rue de la)	Zone A
Conreur (rue)	Zone A
Converses (rue des)	Zone D
Conza (rue de)	Zone B
Coopération (rue de la)	Zone A
Coppée (rue F.)	Zone E
Coq (boulevard) (Saint-Vaast)	Zone F
Coqueicots (rue des)	Zone E
Coquereau (rue)	Zone B
Corbeau (clos)	Zone F
Corderie (rue de la)	Zone E
Cordoue (rue de)	Zone E
Cornet (rue J.)	Zone D
Cornez (rue E.)	Zone F
Cornouailles (rue des)	Zone E
Coron Paulette (rue)	Zone D
Coron Postia (rue)	Zone D
Cots (rue des)	Zone F
Couchant (rue du)	Zone F
Cour d'Haine (place de la)	Zone B
Courte (rue)	Zone B
Couturelle (rue de la)	Zone E
Couvent (impasse)	Zone B
Couvent (rue du)	Zone B
Couvreur (rue des)	Zone E
Crampons (rue des)	Zone D
Cressonnière (rue de la)	Zone F
Crocus (rue des)	Zone D
Croisette (rue de la)	Zone E
Croix (rue de la)	Zone F
Croix du Feu (rue des)	Zone A
Croix du Maieur (rue de la)	Zone E
Croix-Rouge (rue de la)	Zone E
Croquet (rue du)	Zone E
Croyère (rue de la)	Zone A
Culot (rue du)	Zone E
Cyclistes (avenue des)	Zone A
Dahlias (rue des)	Zone E
Daily Bûl (rue)	Zone A

Dambot (rue C.)	Zone D
Dardry (rue)	Zone E
Debauque (ruelle M.)	Zone E
Deberghe (rue C.)	Zone E
Deburgues (rue)	Zone E
Decroly (avenue)	Zone E
Defuisseaux (rue A.)	Zone F
Delalune (rue)	Zone D
Delatte (rue)	Zone E
Delatre (rue A.)	Zone D
Delporte (rue)	Zone E
Delsamme (rue)	Zone E
Delsarte (rue B.)	Zone F
Delvaux (venelle)	Zone D
Demaret (rue Laurette)	Zone A
Demaret (avenue)	Zone A
Denis (rue H.)	Zone A
Denuit (rue M.)	Zone B
Déportation (rue de la)	Zone B
Déportés (rue des)	Zone D
Dépôt (rue du)	Zone F
Derbaix (ruelle)	Zone B
Dereume (rue C.)	Zone E
Destrée (rue J.)	Zone A
Deux Belles-fleurs (rue des)	Zone E
Deux Eléphants (rue des)	Zone D
Devos (rue C.)	Zone E
Devriese (rue)	Zone B
Diabes (chemin des)	Zone D
Dieu (ruelle à)	Zone E
Dieudonné François (rue)	Zone F
Docteur Cambier (résidence)	Zone D
Docteur Depage (rue)	Zone D
Docteur Grégoire (rue)	Zone B
Dr. Coffé	Zone E
Droits de l'Homme (boulevard)	Zone A
Drugmand (cour)	Zone E
Drugmand (rue)	Zone D
Dubois (rue E.)	Zone A
Duchâteau (rue)	Zone D
Duflot (ruelle)	Zone E
Dufrane (cour)	Zone B
Dufrane (rue A.)	Zone D
Duport (impasse)	Zone E
Dupuis (rue L.)	Zone B
Duray (rue L.)	Zone E
Duret (rue E.)	Zone E
Duriaux (impasse A.)	Zone D
Duriaux (rue)	Zone E

Eau (ruelle à l')	Zone E
Écoles (rue des)	Zone B
Écoliers (avenue des)	Zone B
Écosse (rue d')	Zone E
Égalité (rue de l')	Zone F
Églantiers (avenue des)	Zone E
Églantine (rue de l')	Zone A
Église (place de l')	Zone D
Église (rue de l')	Zone B
Eguisheim (rue d')	Zone D
Elisabeth (rue)	Zone E
Émailleurs (rue des)	Zone A
Enfance (rue de l')	Zone E
Enseignement (rue de l')	Zone D
Entraide (rue de l')	Zone E
Ergot (rue V.)	Zone E
Escarpée (rue)	Zone B
Espérance (cité de l')	Zone B
Etangs (rue des)	Zone E
Europe (avenue de l')	Zone D
Evrard (rue)	Zone A
Evrard	Zone B
Facteur (rue du)	Zone D
Faignart (rue)	Zone D
Falise (rue)	Zone E
Familieux (chemin de)	Zone E
Fanuelz (rue de)	Zone D
Faubourg Léon Hurez (rue)	Zone E
Fauvettes (rue des)	Zone E
Fayt (sentier du)	Zone A
Felixa Wart	Zone B
Ferme Brichant (rue de la)	Zone E
Ferme d'Aulne (clos de la)	Zone F
Ferme de Sotteville (rue de la)	Zone E
Ferrer (rue)	Zone B
Feureu (rue du)	Zone D
Fidèle Mengal (avenue)	Zone A
Fiefvet (rue)	Zone E
Finch (rue W.)	Zone F
Flache (rue de la)	Zone A
Foligno (rue de)	Zone F
Fonderie (rue de la)	Zone D
Fondeur (cour)	Zone A
Fonds Coppée (rue des)	Zone D
Fonds des Eaux (rue)	Zone B
Fonds Gaillard (rue)	Zone D
Fontaine (rue de la)	Zone E
Fontaine de Spa (rue)	Zone A
Football (rue du)	Zone E
Forgerons (rue des)	Zone A

Forges (rue)	Zone E
Forsythias (rue des)	Zone E
Fougères (avenue des)	Zone E
Four à Chaux (rue du)	Zone D
Fourquevoie (chemin)	Zone E
Foyer (rue du)	Zone D
Français (impasse du)	Zone B
France (rue de)	Zone E
France (rue A.)	Zone A
Franco-Belge (rue de la)	Zone A
François (rue D.)	Zone F
Francs (rue des)	Zone F
Franson (rue L.)	Zone D
Fraternité (rue de la)	Zone D
Frössard (rue J.)	Zone F
Galibot (rue du)	Zone E
Galle (rue M.)	Zone D
Gambetta (avenue)	Zone B
Gare (rue de la)	Zone E
Gare de Bouvy (rue de la)	Zone D
Gare de Formation (rue de la)	Zone D
Garenne (rue de la)	Zone E
Garin (rue V.)	Zone B
Gazomètre (rue du)	Zone D
Gedru (rue)	Zone E
Gendarmerie (rue de la)	Zone B
Génival (rue)	Zone E
Géraniums (rue des)	Zone D
Gilson (impasse)	Zone A
Gilson (rue A.)	Zone A
Gioconda (rue)	Zone A
Giroflées (rue des)	Zone E
Glacière (rue de la)	Zone F
Glaieuls (rue des)	Zone E
Gobert (rue G.)	Zone E
Goche (cour)	Zone A
Godefroid (rue V.)	Zone E
Godets (rue des)	Zone E
Goegnies (place de)	Zone E
Gondat (rue V.)	Zone F
Gondry (impasse)	Zone D
Gondry (rue)	Zone D
Gossuin (rue F.)	Zone D
Gouffre (rue du)	Zone E
Gramme (rue Z.)	Zone D
Grand Place	Zone D
Grand Conduit (rue du)	Zone E
Grand Midi (cité)	Zone E
Grand'Peine (rue)	Zone E
Grand Peuplier (route du)	Zone E
Grand de Bouvy (rue)	Zone D

Grand' Saint-Vaast (rue)	Zone D
Grand'Peine (rue)	Zone E
Grande (rue)	Zone E
Grande-Louvière (rue)	Zone F
Grange aux filles (rue de la)	Zone F
Grattine (rue de la)	Zone A
Grevisse (rue M.)	Zone E
Gripagne (rue de la)	Zone F
Gros Saule (rue du)	Zone E
Groseillon (rue du)	Zone D
Guyaux (rue S.)	Zone C
Haine (sentier)	Zone D
Haine (Place de la Cour d')	Zone B
Haine-Saint-Paul (place de)	Zone B
Haiwys (rue des)	Zone F
Halage (rue du)	Zone E
Hallez (rue)	Zone F
Hamoir (rue)	Zone A
Hanappe (cour)	Zone D
Harmegnies (rue)	Zone E
Harmonie (rue de l')	Zone D
Harvengts (rue des)	Zone E
Haut Lieu (résidence)	Zone E
Haute (rue)	Zone D
Haute Montée (rue)	Zone E
Hautes Fontaines (rue des)	Zone D
Hautier (rue)	Zone E
Haye (rue J.)	Zone E
Hecq (rue M.)	Zone D
Hector (cour)	Zone A
Hestre (rue de la)	Zone D
Hêtres (avenue des)	Zone E
Hiard (rue L.)	Zone D
Hiercheurs (rue des)	Zone D
Hocquet (rue du)	Zone A
Home (rue du)	Zone E
Home Familial (rue du)	Zone E
Hortensias (rue des)	Zone E
Hospice (rue de l')	Zone E
Du 2 au 68 et du 15 au 93	
Hospice (rue de l')	
Du 1 au 13, du 84 au 192	Zone F
et du 97 au 161	
Hospitalité (rue de l')	Zone F
Hôtel de Ville (rue de l')	Zone D
Houblonnière (rue de la)	Zone E
Houdeng (rue d')	Zone D
Houilleurs (rue des)	Zone A
Houssière (rue O.)	Zone E
Houssoy (impasse)	Zone E
Houtart (chaussée)	Zone E
Houtart (rue Léon)	Zone E

Houtart (rue)	Zone E
Hoyaux (rue A.)	Zone B
Hoyaux (rue G.)	Zone B
Hubert (rue J-P)	Zone E
Huberts (rue des)	Zone E
Huit Mai (rue du)	Zone E
Huit Paumes (rue des)	Zone E
Hulin (rue E.)	Zone F
Ils (rue des)	Zone F
Indépendance (rue de l')	Zone E
Industrie (rue de l')	Zone B
Infante Isabelle (rue)	Zone E
Inst. N.D. de la Compas. (route)	Zone B
Irlande (rue d')	Zone E
Italie (rue d')	Zone E
Jacinthes (rue des)	Zone E
Jacquard (rue A.)	Zone D
Jacquard (rue)	Zone D
Janson (rue P.)	Zone A
Jardin (cité)	Zone D
Jaurès (rue J.)	Zone A
Jeu de Balle (rue du)	Zone D
Jeumont (rue)	Zone E
Jobrette (rue de la)	Zone E
Joligai (rue)	Zone E
Jolimont (chaussée)	Zone B
Jonquilles (avenue des)	Zone E
Joos-Lambert (rue F.)	Zone E
Joseph II (rue)	Zone E
Juste (rue V.)	Zone E
Justes (rue des)	Zone B
Justice (rue de la)	Zone E
Kalisz (rue de)	Zone F
Kéramis (rue)	Zone C
Keuwet (place G.)	Zone A
Lahaut (rue J.)	Zone D
Lait Beurré (rue du)	Zone E
Laminoirs (rue des)	Zone A
Laminoirs de Baume (rue des)	Zone D
Laperteaux (rue des)	Zone E
Larcimont (rue)	Zone D
Larock (rue V.)	Zone F
Larron (rue)	Zone E
Latteur (rue E.)	Zone F
Laurent (rue G.)	Zone D
Laurent (rue V.)	Zone D
Lauwers (cour)	Zone D
Leburton (cité E.)	Zone E
Lecat (rue)	Zone B
Ledant (rue G.)	Zone D

Leduc (rue P.)	Zone C
Lefèvre (rue O.)	Zone A
Lemonnier (rue C.)	Zone B
Léon Hurez	Zone E
Léopold Dupuis	Zone B
Léopold II (rue)	Zone E
Léopold III (avenue)	Zone D
Léopold (rue)	Zone B
Levant (rue du)	Zone F
Liard (rue)	Zone D
Libération (rue de la)	Zone B
Libert (cour)	Zone B
Liberté (rue de la)	Zone B
Liébin (rue)	Zone E
Lièvre Courant (rue du)	Zone E
Lilas (rue des)	Zone D
Limbourg (cité)	Zone E
Lisière (rue de la)	Zone E
Lison (cour)	Zone A
Loi (rue de la)	Zone C
Lombardie (rue de)	Zone D
Longtain (rue de)	Zone A
Longues Haies (rue des)	Zone D
Louise (avenue)	Zone D
Loups (rue des)	Zone A
Louthe Jean (rue)	Zone E
Louve (place de la)	Zone C
Lue (rue de la)	Zone E
Luminaire (rue du)	Zone E
Machine à Feu (rue)	Zone B
Madelon (rue R.)	Zone E
Magritte (rue R.)	Zone B
Mahy (rue A.)	Zone D
Mairiaux (boulevard)	Zone C
Mairesse (rue)	Zone E
Mâl d'Accord (rue)	Zone E
Maladrée (rue de la)	Zone E
Malapatte (rue)	Zone E
Malbecq (rue E.)	Zone A
Malogne (rue de la)	Zone B
Manège (rue du)	Zone D
Mansart (place)	Zone C
Maquis (rue du)	Zone B
Maquisards (rue des)	Zone E
Marais (rue du)	Zone E
Marbais (impasse)	Zone E
Marchand (rue)	Zone E
Marchand de Noir (rue)	Zone E

Marché (rue du)	Zone A
Marcoux (impasse)	Zone E
Maréchal (rue)	Zone B
Marecq (passage)	Zone D
Marguerites (rue des)	Zone D
Marie-José (rue)	Zone E
Mariemont (avenue de)	Zone D
Marquis (rue des)	Zone E
Marronniers (rue des)	Zone E
Massar (rue T.)	Zone B
Masse (impasse)	Zone B
Mathy (rue)	Zone A
Matteotti (place)	Zone B
Maubeuge (rue de)	Zone E
Maugrétout (place)	Zone C
Maurage (place de)	Zone E
Max Buset (avenue)	Zone A
Mayette (sentier)	Zone F
Mercier (rue C.)	Zone E
Mésanges (rue des)	Zone E
Meunier (rue C.)	Zone D
Meuniers (rue des)	Zone D
Michaux (cour)	Zone E
Michel (rue V.)	Zone D
Michelotte (cour)	Zone A
Midi (rue du)	Zone F
Mignault (rue de)	Zone E
Milcamps (rue E.)	Zone A
Millenium (boulevard)	Zone E
Mimosas (rue des)	Zone E
Mineur de Strépy (rue du)	Zone E
Mineurs (rue des)	Zone D
Mission Samoyède (rue)	Zone E
Mitant des Camps (rue)	Zone D
Moitroux (rue A.)	Zone A
Mon Gaveau (rue)	Zone E
Monoyer (rue J.)	Zone E
Monoyer (rue V.)	Zone E
Mons (chaussée)	Zone D
Montagne (rue de la)	Zone B
Montréal (rue de)	Zone E
Mouchon d'Aunias (rue du)	Zone D
Moulin (rue du)	Zone A
Moulin à Eau (rue du)	Zone D
Moulin Collet (rue du)	Zone E
Moulin Petit (rue du)	Zone D
Moussière (rue de la)	Zone F
Muchotte (rue de la)	Zone E
Muguet (rue du)	Zone D
Muscadins (rue des)	Zone D

Mutualité (avenue de la)	Zone B
Myosotis (rue des)	Zone E
Namur (rue de)	Zone F
Naples (rue de)	Zone B
Nations-Unies (rue des)	Zone E
Nazal (rue)	Zone D
Nazareth (rue de)	Zone B
Neuve (rue)	Zone E
Nève (rue E.)	Zone B
Nicaise (rue C.)	Zone A
Nicodème (rue A.)	Zone A
Nivelles (rue de)	Zone E
Noisetiers (clos des)	Zone E
Nopère (impasse)	Zone B
Nord (rue du)	Zone F
Notaire (ruelle du)	Zone E
Noulet (rue)	Zone E
Nouls (rue C.)	Zone D
Nouveau Canal (rue du)	Zone E
Nouveau Monde (place du)	Zone D
Nouveau-Quartier (rue du)	Zone B
Nouvelle (rue)	Zone F
Numéro Un (place du)	Zone B
Œillets (rue des)	Zone D
Olive (rue de l')	Zone D
Ombrie (rue d')	Zone D
Origine (rue de l')	Zone F
Oseraies (chemin des)	Zone D
Paix (rue de la)	Zone F
Panorama (allée du)	Zone B
Pâquerettes (rue des)	Zone E
Paquet (rue)	Zone D
Parc (cité du)	Zone F
Parc (rue du)	Zone A
Parée (rue J.)	Zone E
Parent (rue A.)	Zone D
Parmentier (rue)	Zone A
Partagés (cité)	Zone E
Pary (impasse)	Zone B
Pastur (rue P.)	Zone A
Patois (rue du)	Zone D
Patronage (ruelle)	Zone E
Pavé du Roelux	Zone E
Pavillons (rue des)	Zone E
Pays de Galle (rue du)	Zone E
Pêcheurs (sentier des)	Zone E
Peintre L. Devos (rue)	Zone D
Penette (place)	Zone F
Pénitents (rue des)	Zone E
Penninck (rue)	Zone E

Pensées (rue des)	Zone D
Pensionnat (rue du)	Zone E
Percot (rue du)	Zone E
Péronnes (rue de)	Zone D
Perron (rue du)	Zone F
Petit (rue H.)	Zone D
Petite Suisse (rue de la)	Zone E
Petite-Louvière (rue)	Zone F
Petits Prés (rue des)	Zone F
Pêtre (place R.)	Zone D
Peuple (rue du)	Zone E
Piérart (rue)	Zone A
Pierrots (rue des)	Zone B
Pigeonnier (rue du)	Zone E
Pilette (rue H.)	Zone A
Pinsons (rue des)	Zone E
Pintelon (rue F.)	Zone E
Pique (rue)	Zone D
Place (rue de la)	Zone E
Plafonneur (cour du)	Zone A
Plage (rue de la)	Zone E
Plat Marais (rue du)	Zone E
Platinerie (rue de la)	Zone E
Plein-Air (cité)	Zone E
Plisnier (rue C.)	Zone A
Plisnier (ruelle)	Zone E
Pologne (rue de la)	Zone E
Pont Canal (quai)	Zone E
Pont des Convers (chemin du)	Zone D
Pont du Sart (chaussée)	Zone E
Pont Rouge (rue du)	Zone F
Poste (rue de la)	Zone E
Poterie (rue de la)	Zone B
Poterie Monseu (rue de la)	Zone D
Pottier (rue E.)	Zone D
Pouplier (avenue A.)	Zone E
Pourbaix (ruelle)	Zone E
Pourbaix (rue A.)	Zone A
Prairie Coppée (rue)	Zone E
Pré Joaly (rue du)	Zone B
Prés (sentier des)	Zone E
Prés (sentier de)	Zone E
Presbytère (rue du)	Zone E
Prévot (place)	Zone D
Primevères (rue des)	Zone E
Princesse (rue de la)	Zone F
Professeur O. Tulippe (rue)	Zone D
Progrès (rue du)	Zone D
Provia (rue du)	Zone F
Pruniers (rue des)	Zone D

Putsage (avenue)	Zone E
Quartier du Pont (rue)	Zone F
Quartier Poulet	Zone E
Quatre Bonniers (rue des)	Zone F
Quatre Ruelles (rue des)	Zone D
Québec (rue du)	Zone E
Quefagne (ruelle)	Zone E
Quéniau (rue)	Zone D
Quertimont (rue O.)	Zone F
Quesnoy (rue du)	Zone F
Queumonts (rue des)	Zone D
Quevée (rue de la)	Zone F
Quinconce (rue du)	Zone E
Radio Hainaut (rue)	Zone E
Rapiécés (cité des)	Zone E
Rapois (rue du)	Zone E
Rassart (cour)	Zone D
Raulier (rue A.)	Zone E
Redemont (chaussée)	Zone B
Reine Astrid (rue)	Zone E
Reine Fabiola (rue)	Zone D
Renaissance (rue de la)	Zone E
Renard (rue A.)	Zone E
Rentiers (rue des)	Zone B
Repos (rue du Chasseur)	Zone D
Repos des Chasseurs (rue du)	Zone E
République (place de la)	Zone E
Résédas (rue des)	Zone E
Résistance (rue de la)	Zone B
Rêve d'or (avenue)	Zone A
Ribambelle (rue de la)	Zone E
Rieu de Baume (rue du)	Zone B
Rinchon (cour)	Zone A
Rivage (rue du)	Zone E
Rivaux (rue des)	Zone F
Roelux (rue du)	Zone E
Roi Baudouin (boulevard)	Zone D
Roland (cour)	Zone D
Roland (rue V.)	Zone A
Romain (rue V.)	Zone D
Rombeau (rue)	Zone F
Ronce (rue de la)	Zone E
Roosevelt (rue F.)	Zone F
Roses (impasse des)	Zone D
Roses (rue des)	Zone E
Rosignols (rue des)	Zone E
Rouge-Croix (rue de la)	Zone D
Rouges-Gorges (rue des)	Zone E
Rousseau (impasse)	Zone C
Sablier (rue du)	Zone E
Sabotier (rue du)	Zone E

Sadin (rue F.)	Zone E
Saint-Adolphe (rue)	Zone D
Saint-Alexandre (rue)	Zone D
Saint-Antoine (rue)	Zone D
Saint-Pierre (rue)	Zone E
Saint-Alphonse (rue)	Zone E
Saint-Alphonse (sentier)	Zone E
Saint-Amand (rue)	Zone E
Saint-Amand (ruelle)	Zone E
Saint-Charles (rue)	Zone E
Saint-Donat (rue)	Zone E
Saint-Emmanuel (rue)	Zone F
Saint-Hubert (rue)	Zone B
Saint-Jean (rue)	Zone E
Saint-Jean-Baptiste (rue)	Zone E
Saint-Joseph (rue)	Zone E
Saint-Julien (rue)	Zone E
Saint-Laurent (rue)	Zone E
Saint-Léonard (sentier)	Zone E
Sainte-Marguerite (rue)	Zone D
Saint-Marin (rue de)	Zone A
Saint-Martin (rue)	Zone E
Saint-Nicolas (place)	Zone E
Saint-Nicolas (rue)	Zone E
Saint-Patrice (rue)	Zone F
Saint-Vaast (rue de)	Zone D
Sainte-Anne (rue)	Zone E
Sainte-Barbe (rue)	Zone F
Saintes (rue A.)	Zone B
Salace (impasse)	Zone E
Salle (rue de la)	Zone E
Salvotte (rue)	Zone E
Sars-Longchamps (rue)	Zone B
Sartiaux (rue des)	Zone E
Sarts (chemin des)	Zone D
Saules (avenue des)	Zone E
Saussez (rue J.)	Zone E
Savoie (rue de)	Zone E
Scaillet (cour)	Zone E
Scailmont (rue de)	Zone E
Scailquin (impasse)	Zone E
Scailquin (rue)	Zone E
Schelfaut (rue A.)	Zone E
Schyns (rue J.)	Zone B

Scoumanne (rue)	Zone E
Scriveus (rue des)	Zone D
Secquegneau (rue)	Zone E
Semaille (avenue)	Zone E
Seneffe (rue de)	Zone E
Séverin (rue A.)	Zone F
Sicile (rue de)	Zone E
Solidarité (rue de la)	Zone B
Solvay (rue E.)	Zone D
Sous l'Haye (rue)	Zone B
Sous-le-Bois (rue)	Zone E
Souvenir (place du)	Zone E
Spirus (rue des)	Zone F
Sports (rue des)	Zone E
Stade (avenue du)	Zone E
Staquet (cour)	Zone D
Station (rue de la)	Zone D
Stekke (impasse)	Zone E
Stokou (rue du)	Zone E
Strépy (place de)	Zone E
Sucrerie (rue de la)	Zone D
Taïo (ruelle)	Zone E
Taminiau (cour)	Zone A
Tannerie (place de la)	Zone E
Technicité (boulevard)	Zone E
Temple (rue du)	Zone C
Terre de Bry (rue de la)	Zone D
Thieu (rue de)	Zone E
Thiriart (rue J.)	Zone F
Thiriart (rue O.)	Zone D
Thiriaut (rue du)	Zone E
Thiriaut du Luc (rue)	Zone F
Thirion (cour)	Zone D
Tierne à Tartes (rue)	Zone F
Tierne Bourgeois (rue)	Zone A
Tierne des Ronques (rue)	Zone F
Tierne du Bouillon (rue)	Zone B
Tierne Mayette	Zone F
Tilleuls (avenue)	Zone E
Tilmant (rue E.)	Zone B
Tir (rue du)	Zone F
Tison (rue J.)	Zone D
Tivoli (boulevard)	Zone A
Toisoul (rue J.)	Zone A



Tombelle (rue de la)	Zone A
Tombou (rue)	Zone E
Tondrée (rue de la)	Zone E
Tout-y-Faut (rue)	Zone E
Travail (rue du)	Zone A
Trieu (place du)	Zone E
Trieu à Vallée (rue du)	Zone E
Trieu Pauquet (rue du)	Zone E
Trioux (rue des)	Zone E
Triffet (rue A.)	Zone A
Trinacria (rue)	Zone E
Trivières (place de)	Zone F
Trivières (rue de)	Zone E
Union des Métiers (rue de l')	Zone B
Union (rue de l')	Zone D
Université Populaire (rue de l')	Zone B
Urbain (cité E.)	Zone A
Urbain (rue E.)	Zone D
Vaches (chemin des)	Zone E
Valentin Eugène (rue)	Zone E
Vallée Ribou	Zone D
Vallon Vert (rue du)	Zone D
Vandervelde (rue E.) (Besonrieux)	Zone E
Vaneukem (rue C.)	Zone E
Vaulx (rue des)	Zone E
Veine à Laies (rue de la)	Zone E
Vélodrome (rue du)	Zone D
Vent de Bise (rue du)	Zone E
Verger (rue du)	Zone D
Verhaeren (rue E.)	Zone D
Verreries (rue des)	Zone D
Vert (chemin)	Zone F
Verte (allée)	Zone D
Verte (place)	Zone E
Viaduc (rue du)	Zone F
Vitt (rue Vicky)	Zone E
Victoire (rue de la)	Zone D
Vieille (place)	Zone E
Vieux Cimetière (rue du)	Zone B
Ville-sur-Haine (rue de)	Zone E
Vingt-cinq Francs (rue des)	Zone E
Violettes (rue des)	Zone E
Vitt (rue)	Zone E
Vivier (rue du)	Zone F

Vosges (rue des)	Zone D
Wache (rue)	Zone E
Wallonia (rue de)	Zone D
Warichet (rue)	Zone D
Warocqué (rue A.)	Zone A
Wart (rue F.)	Zone B
Wasterlain (rue G.)	Zone B
Wattman (cour)	Zone F
Waucquez (avenue)	Zone E
Wauters (rue J.)	Zone E
Wavrin (rue de)	Zone E
Wazoir (chemin du)	Zone D
Weideman (rue)	Zone F
Woutquenne (cour)	Zone D
Yernaux (rue Charles)	Zone A
Yser (rue de l')	Zone E



Nous travaillons pour vous !

Voici quelques règles de sécurité à respecter à l'approche d'un camion de collecte :

- ne tentez aucun dépassement risqué ;
- ne coupez pas les lignes blanches ;
- respectez les distances de sécurité ;
- soyez très attentif aux mouvements du personnel.

Un seul mot d'ordre si vous suivez un camion : soyez patient ! Ces hommes travaillent pour vous. Ne mettez pas leur vie en danger.



Conditions hivernales

Par temps de neige ou de verglas, les camions de collecte sont souvent dans l'incapacité d'assurer les collectes étant donné leur poids et leurs arrêts fréquents. Dans ce cas, consultez le site www.hygea.be afin de connaître les reports éventuels de collectes. Si votre collecte est annulée, n'oubliez pas de rentrer vos déchets et de les présenter lors de la prochaine collecte du même type mentionnée soit sur le site internet d'Hygea, soit sur votre calendrier de collecte.



Les bulles à verre

Les bulles à verre ne sont pas des dépotoirs ! Elles sont faites pour collecter vos bouteilles et bocaux en verre : les bulles vertes pour le verre coloré et les bulles blanches pour le verre incolore. Mais rien ne doit traîner autour !

Bulle pleine ? Contactez-nous : bav@hygea.be



Grandes collectes solidaires

Un objet qui dure plus longtemps, c'est un déchet en moins. Prolonger la durée de vie d'un objet en le donnant permet de lui offrir une deuxième vie. Participez aux journées de collectes solidaires organisées dans les recyparcs en Wallonie. Les objets récoltés seront offerts à des associations sociales locales qui se chargeront d'en faire bénéficier les plus démunis.

Dates à retenir :

19 avril 2025 : collecte de vélos

18 octobre 2025 : collecte de jouets

Merci pour votre solidarité !



La Recyclerie : ensemble, donnons-lui une nouvelle vie !

Si vous souhaitez vous séparer d'un objet (meubles, luminaires, outils, appareils électroménagers, etc.) encore en bon état, apportez-le dans le conteneur de la Recyclerie au sein des **recyparcs d'Obourg, Dour, Cuesmes, Frameries, Soignies et Strépy-Bracquegnies**. La Recyclerie a pour but de diminuer la quantité des matières à éliminer en réparant et en relookant des objets en bon état et toujours utiles via les entreprises de formation par le travail (EFT) des CPAS et des asbl locales.

Pour plus d'infos www.hygea.be.



Le logo Point Vert

Quand il se trouve sur un emballage, ce logo indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Il ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une règle de tri.



La sécurité avant tout

Emballer soigneusement (dans du papier journal par exemple) les objets coupants, tranchants, piquants, etc. avant de les mettre dans le sac, pour que le collecteur ne se blesse pas.

Attention, il est interdit de jeter des seringues dans les sacs-poubelle. Celles-ci doivent être déposées dans votre recyparc, dans un récipient solide et bien fermé.



Besoin d'un conteneur ?

Hygea propose à la location divers conteneurs pour vos déchets (papiers-cartons, inertes, déchets verts, etc.) :

- les petits conteneurs (1.100 L) ;
- les grands conteneurs (10, 20, 30 m³).

Plus d'infos au 065/87.90.84 ou logistique@hygea.be.



Avis aux commerçants

Pour les commerçants résidant sur le lieu de collecte, les quantités de papiers-cartons sont limitées à 1 m³ lors de la collecte en porte-à-porte. Pour des quantités supérieures ou pour les commerçants ne résidant pas sur le lieu de collecte, contactez Hygea au 0800 11 799 ou via mail : loc.conteneurs@hygea.be pour une offre de prix.



Contenants protecteurs

Seuls les sacs verts peuvent être placés dans un contenant lors de la collecte en porte-à-porte. Ce contenant ne peut pas dépasser la hauteur du sac, doit être présenté sans couvercle et doit offrir un espace suffisant pour que le sac puisse en être retiré facilement.



Forte chaleur

Les collectes démarreront une heure plus tôt en cas de forte chaleur (**4h30** au lieu de 5h30). Cet horaire sera appliqué automatiquement du **1^{er} juillet au 31 août 2025**.

Nous vous invitons donc à sortir vos déchets la veille à partir de 18h00.

Triez vos emballages en un clin d'œil

LE TRI, C'EST PARTOUT. PAS QU'À LA MAISON !



PMC (bien vidés, bien égouttés ou bien raclés)

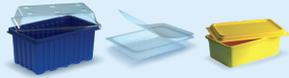
Collecte en porte-à-porte



EMBALLAGES EN PLASTIQUE



Bouteilles Flacons



Barquettes et ravers



Pots et tubes



Films, sacs et sachets



Capsules de boissons



EMBALLAGES MÉTALLIQUES



Canettes et boîtes de conserve



Aérosols



Barquettes et ravers



Couvercles, bouchons et capsules



Capsules de boissons



CARTONS À BOISSONS



Points d'attention
Égouttez et videz bien tous les emballages.

▶ Aplatissez les bouteilles, remettez le bouchon.

▶ Enlevez le film en plastique de la barquette et jetez-le séparément dans le sac.

▶ Retirez les films en plastique qui recouvrent l'entièreté des bouteilles et jetez-les séparément dans le sac bleu.





Papiers-cartons

Collecte en porte-à-porte

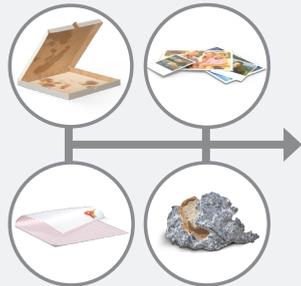


Sacs en papier et boîtes en carton, journaux, revues, dépliants, livres, papier à lettre et pour imprimantes.



Remarque :
Enlevez le film en plastique des publications.

CE QUI EST INTERDIT DANS LES PAPIERS-CARTONS



DÉCHETS RÉSIDUELS

Les papiers et cartons souillés • Les photos • Les papiers peints • Le papier aluminium



Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent

À déposer dans les bulles



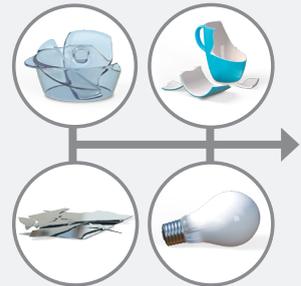
Verre incolore Verre coloré



Remarques :

- Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Bien vidé, ni couvercle ni bouchon. (les couvercles des bocaux vont dans le sac bleu).
- Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre ! Les dépôts clandestins sont passibles de sanctions.

CE QUI EST INTERDIT DANS LES BULLES À VERRE



Le verre résistant aux hautes températures • Les porcelaines, les céramiques et les terres cuites • Les verres plats (vitres et miroirs, l'opaline et le cristal) • Les ampoules, tubes néon économiques et lampadaires



5685 - Calendrier Hygea La Louvière mars-V04.indd 11

10

20/01/25 15:29



Guide de tri des déchets organiques

Collectés uniquement via le sac vert réglementaire, en porte-à-porte chaque semaine.



Déchets de cuisine



Petits déchets de jardin



Autres déchets



Mouchoirs et serviettes en papier



Papier essuie-tout

Plus d'infos au 0800/11 799 (n° gratuit) ou www.hygea.be



Interdits

- Films en plastique
- Emballages en plastique
- À jeter dans le sac bleu.
- Lingettes
- Langes (enfants et adultes)
- Litières non biodégradables
- À jeter dans le sac moka des déchets résiduels.



En cas de mauvais contenu, retirez votre sac et présentez-le lors de la prochaine collecte après en avoir retiré le(les) intrus



Guide de tri des déchets résiduels. Collectés uniquement via le sac moka réglementaire, en porte-à-porte toutes les 2 semaines ou via les points d'apport volontaire répartis dans la commune.

Déchets divers



Déchets d'hygiène



Interdits

- Déchets recyclables (organiques, PMC, etc.)
- À jeter aux collectes sélectives.
- Déchets dangereux (produits corrosifs, piles, etc.)
- À jeter dans les recyparcs.



Que signifie le logo Point Vert ? Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Il ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une règle de tri.

Triez et donnez une seconde vie à vos objets

En janvier, la recyclerie Revalo a ouvert ses portes. En plus de donner une seconde vie aux objets avant de les proposer à la vente, ce projet présente également un programme d'insertion socio-professionnel axé sur le métier de valoriste.

DES COLLECTES SONT ORGANISÉES POUR RÉCOLTER LES OBJETS EN BON ÉTAT.

ELLES SONT POSSIBLES À

- Ancienne Poste - rue Kéramis 43B.
Du mercredi au samedi de 10h à 17h30
- Recyparc de Strépy-Bracquegnies.
Du 15 juin au 14 septembre,
accessible du mardi au vendredi de 10h à 18h
et le samedi de 9h à 17h. Du 15 septembre au 14 juin,
accessible du mardi au samedi de 9h à 17h.



POUR LA LISTE
COMPLÈTE DES
OBJETS, C'EST ICI !



Ce projet se construit au coeur du CPAS de La Louvière, avec le soutien financier du Fonds social européen, de la Région wallonne, de la Ville de La Louvière et en collaboration avec l'intercommunale HYGEA.



Téléchargez gratuitement
l'application **Recycle!**

pour tout connaître
sur les collectes des déchets.



Recycle!



Une information ?
Une demande d'intervention ?
Une réclamation ?

0800/11 799

Infos sur le tri et le recyclage : www.fostplus.be ou trionsmieux.be

Déchets
résiduels

Accessible 7j/7
24h/24

Plusieurs
conteneurs
dans l'espace
public

Badge d'accès
comportant
20 ouvertures
pour 10,80€



Les points d'apport volontaire (PAV) sont des conteneurs fixes et

équipés d'un tiroir, dans lesquels vous pouvez venir déposer, **7J/7** et **24h/24**, vos déchets résiduels (langes, moules, etc.). Vos déchets peuvent être déposés en vrac ou dans n'importe quel autre sac, pas dans un sac payant estampillé Hygea.

Afin d'accéder à ces PAV, il faut vous munir d'un badge d'accès. Une fois acheté via <https://webshop.hygea.be/> ou via un de nos commerçants-revendeurs, il vous est possible de le recharger sur <https://webshop.hygea.be/>

Bon à savoir :

- Ces badges ne sont pas fonctionnels pour les Clos et autres propriétés avec conciergerie
- Votre badge est lié à la commune sur laquelle vous résidez. Vous ne pouvez pas utiliser votre badge sur d'autres communes
- Votre badge n'est pas nominatif

1 badge d'accès = 10,80€ - 20 ouvertures